

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MEDIATHEQUE L'ALPHA : CONTRAT DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET CESSION DE DROITS D'UN CONTE AVEC MME LEA PELLETANT

Direction Proximité - Médiathèque
N° 2021-D- 46

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2021 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1er – Est approuvé le contrat de production audiovisuelle et de cession de droits d'un conte passé entre Madame Léa PELLETANT, demeurant 13 rue Jacques à Cognac et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – Le contrat prévoit les modalités :

- de captation de lecture assurée par la conteuse Mme Léa PELLETANT le jeudi 28 janvier 2021 à l'auditorium de l'Alpha,
- de cession des droits de diffusion de tout ou partie des enregistrements réalisés.

Article 3 – La cession des droits de la conteuse à GrandAngoulême est consentie pour un montant forfaitaire de 163,20 €.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 03 mars 2021

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 03 mars 2021
Publié ou notifié,
Le 03 mars 2021